

Instruction de l'Avis citoyen du CTE et réponse de la Ville de Couëron

Document remis aux membres du CTE le 22 février 2024



Titre de la saisine	Saisine 1 : Prise en compte des enjeux de développement durable dans le projet de collectivité 2021-2026
Date de saisine	09/02/2023
Date de remise de l'avis citoyen	19/10/2023
Collèges ayant participé aux travaux	citoyens, acteurs associatifs, acteurs économiques
Rappel des questions de la saisine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les enjeux de transition écologique et de développement durable à l'échelle d'une commune comme Couëron ? 2. L'ambition des actions programmées au projet de collectivité répondent-elles aux priorités identifiées ? 3. Quels sont les enjeux de coresponsabilité à relever avec les acteurs du territoire?
Outils à disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Document socle : le projet de collectivité à la lumière des ODD • Accompagnement du CCTE par le comité 21 grand ouest durant toute la saisine <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Couëron c'est vous</i> (mise à disposition de documents)
Déroulement	<p>7 séances de travail échanges durant l'été sur la V1 de l'avis citoyen 1 séance de présentation en assemblée des élus</p>
Participation grand public au travaux	Non

Liste des fiches actions instruites par la Ville de Couëron

L'instruction de l'avis citoyen du CCTE a été retranscrit sous forme de 25 fiches actions. Ces fiches actions présentent les actions que la Ville s'engage à mettre en œuvre à moyen et plus long terme. Elles sont classées selon les 8 enjeux de transition écologique définis par le CCTE.

Elles seront également utilisées pour rendre compte des réalisations des engagements aux membres du CCTE dans l'exercice de leur droit de suite.

- **La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées**

1. La végétalisation des cours d'écoles
2. La généralisation du « Zéro phyto »
3. La mise en place du plan de gestion différenciée des espaces verts
4. La création d'une charte des projets urbains
5. La sensibilisation du public et des acteurs du territoire à la biodiversité
6. La lutte contre les îlots de chaleur
7. La gestion de l'eau

- **L'agriculture et l'alimentation durable**

8. L'accompagnement des agriculteurs au passage en agriculture biologique
9. La restauration collective, l'agriculture et l'alimentation durable
10. L'installation de jeunes agriculteurs
11. La vente de produits locaux

- **La mobilité durable**

12. Les actions de sensibilisation aux mobilités durables
13. Le centre-ville apaisé
14. Le développement des liaisons cyclables
15. La prise en compte du parcours piétons
16. Le développement d'application de covoiturage
17. Le dynamisme économique et la vie locale

- **La production locale d'énergie renouvelable**

18. Le plan opérationnel de production d'énergies renouvelables

- **La rénovation thermique et la sobriété énergétique du bâti**

19. Les actions de sensibilisation à la rénovation thermique du bâti

- **L'adaptation du territoire au changement climatique et la gestion des risques**

20. L'information de la population sur les risques inondation

- **L'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources**

21. La visibilité de la valorisation des déchets alimentaires
22. La sensibilisation à l'impact de la consommation de matériel neuf sur les ressources

- **La préservation de la qualité de l'air et de la ressource en eau, lutte contre les nuisances sonores**

23. La vision, la quantification de la qualité de l'air et des nuisances sonores

- **Intégration des ODD dans le projet de collectivité**

24. La poursuite de l'intégration des ODD dans le projet de collectivité

- **Remarques conclusives sur la saisine**

25. Une stratégie transition écologique

1. La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées

Ce que dit le CCTE :

« Ces enjeux sont particulièrement importants car le cadre de vie et la qualité de vie à Couëron sont directement liés à la proximité des espaces de nature aux abords de la ville, supports de loisirs, d'éducation pour la population. Le territoire bénéficie directement des services rendus par la nature (réduction de la chaleur, marais, agriculture), et la préservation de la biodiversité constitue un des principaux leviers pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Avec sa part importante d'espaces verts et naturels, la ville constitue un des poumons de la métropole, qu'il s'agit de préserver dans un esprit de responsabilité vis-à-vis des futures générations mais également des territoires voisins. Pour cela, il nous apparaît important que la Ville de Couëron vise une gestion exemplaire de la biodiversité sur son territoire, en trouvant un équilibre avec les enjeux et besoins de densification urbaine. »

Réponse de la Ville :

La Ville possède un patrimoine vert et naturel singulier qu'elle entend **conserver et mettre en valeur** afin de préserver le cadre et la qualité de vie des habitants, mais également permettre la protection de la biodiversité.

Le territoire est aujourd'hui quadrillé par **la trame verte et bleue** très présente sur la commune. Les espaces verts et naturels font partie de ce réseau de réserves et de corridors écologiques et participent à sa préservation. La manière dont la Ville entretient ces espaces est adaptée à leur spécificité, leurs usages ou leur potentiel écologique : espaces horticoles avec renouvellement régulier des fleurs, sites dédiés aux loisirs ou aux enfants, zones boisées, prairies naturelles... Depuis plusieurs années maintenant, la Ville est engagée dans une démarche « zéro phyto ». Elle souhaite aujourd'hui mettre en œuvre un véritable plan de gestion différenciée permettant **une approche raisonnée de la gestion de ses espaces verts et naturels**, selon une graduation d'entretien adaptée aux usages et aux contextes paysagers et ainsi s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Soucieuse de favoriser les rencontres et le lien social entre les habitants, la Ville développe une **végétalisation de l'espace public** pour permettre de reconnecter l'habitant à son environnement pour que chacun puisse s'appropriier son territoire en vue de s'impliquer dans la gestion d'un bien commun, la biodiversité.

Enfin, la Ville cherche à **maîtriser son développement urbain** face à une pression immobilière toujours plus forte, et en préservant ses terres naturelles et agricoles. Son ambition est d'apporter une densification respectueuse et adaptée et de veiller à la qualité de vie de tous les habitants, par la qualité des aménagements, des logements, des espaces verts et des espaces publics qui la constituent. La Ville porte attention à son territoire agricole et naturel, qu'il convient de pérenniser dans ses fonctions environnementales, agronomiques, économiques et paysagères, et ce dans le respect des objectifs du Programme Alimentaire de Territoire métropolitain (PAT).

Afin de garantir le respect de ces ambitions, la Ville et Nantes Métropole les ont retranscrites dans leurs documents réglementaires comme le **Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm)**

Avis du CCTE sur l'intégration de la thématique dans le projet de collectivité :

Le projet de collectivité n'intègre à ce stade pas suffisamment d'actions de sensibilisation ou de mobilisation à destination des habitants et des entreprises ;

Il manque des ambitions chiffrées et planifiées en matière de préservation de la biodiversité, développement des espaces verts ou végétalisation.

Le projet ne prend pas assez en compte la nécessité d'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité.

Les orientations à conforter :

- Adopter un principe de préservation des espaces existants lorsqu'ils présentent un potentiel de biodiversité, avant tout projet de réaménagement ;
- Prioriser des actions alliant développement de la biodiversité et adaptation au changement climatique, en particulier les projets de végétalisation au service de la lutte contre les îlots de chaleur ;
- Donner la priorité aux techniques de gestion écologique des espaces verts gérés par la mairie ;
- Mobiliser largement les habitants, les associations et les entreprises du territoire en facilitant leur participation directe au développement de la biodiversité sur la commune et sur leurs espaces ;
- Encourager à la fois le développement et la préservation de la biodiversité en zone urbaine (parcs) et en zone rurale (pratiques agricoles favorables au développement de la biodiversité, agroforesterie, etc.).

Réponse de la Ville :

En 2020, la Ville a identifié **5 enjeux de transition écologique** à relever dans ses politiques publiques dont les enjeux de biodiversité :

- Déchets
- Alimentation
- Environnement et biodiversité
- Mobilité
- Energie et habitat

En ce qui concerne le volet biodiversité et en lien avec Nantes Métropole, cette ambition se traduit par l'approfondissement **d'études et d'inventaire**, l'élaboration de **plan de gestion et de suivi**, de nouveaux **aménagement**s ou des renouvellement d'espace, des outils de **planification urbaine** ...

La ville s'engage également dans des outils structurants tel que la mise en œuvre d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) afin de renforcer ses **outils réglementaires** existants (PLUm, ...) ou l'identification des arbres remarquables du territoire.

La Ville réaffirme son ambition de préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées comme 1 des 5 piliers de sa stratégie de transition écologique et de sa planification.

La Ville s'appuiera sur le diagnostic de son plan de gestion différenciée pour établir le T_0 nécessaire à l'évaluation chiffrée de ses ambitions.

Elle rejoint l'avis des membres du CCTE sur les orientations à conforter et s'engage à les prendre en compte lors de la formalisation de sa stratégie générale de transition écologique (cf. fiche 25).

Proposition du CCTE n°1:

« Nous souhaiterions que les actions sur les **cours d'école** soient plus ambitieuses en termes de végétalisation. »



L'ambition actuelle de la Ville

La Ville ambitionne de renouveler ses cours d'école afin de les végétaliser et les rendre plus égalitaire.

Ce projet s'articule autour de 5 objectifs :

- **Lutter contre les îlots de chaleur** urbains et ramener de la fraîcheur en ville ;
- Favoriser le **développement de la biodiversité** et de la nature en ville ;
- Favoriser des **usages diversifiés** afin que chaque enfant puisse évoluer selon ses envies et ses besoins ;
- Promouvoir de **nouvelles formes de pédagogie** : pouvoir sensibiliser les enfants à la nature dès le plus jeune âge ;
- Assurer la **sécurité et le bien-être** des enfants.

Cette évolution des cours d'école s'inscrit dans une réflexion plus globale en lien avec le territoire qui l'environne et vient réinterroger les interactions envisageables comme l'ouverture potentielle de ces espaces sur le quartier mais également l'usage des espaces verts de proximité par les écoles.

Ce que la Ville fait déjà

- Certaines écoles bénéficient déjà d'espaces verts (ex : école Jean-Macé, Charlotte-Divet, Paul-Bert, Jean-Zay)
- La Ville **désimperméabilise** progressivement ses cours d'écoles.
- C'est le cas actuellement pour quatre cours (Marcel-Gouzil, Charlotte-Divet et extension de la cour maternelle et création d'une seconde cour élémentaire sur le site de Jean-Zay) qui bénéficient de matériaux drainants permettant de désimperméabiliser les surfaces.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à procéder, à titre d'expérimentation, au **renouvellement d'une cour** (intégration des marqueurs de désimperméabilisation, végétalisation, d'égalité et d'inclusion).
- Le site d'**Anne-Frank et Léon-Blum** est identifié à ce stade comme le site pilote avec le renouvellement d'une de ses 3 cours.

La Ville s'engage à plus long terme

- à planifier et mettre en oeuvre un **schéma directeur de renouvellement des cours d'école** en s'appuyant sur l'expérience menée sur le site d'Anne-Frank tout en garantissant la prise en compte des spécificités de chaque site et de son implantation dans son quartier.

Proposition du CTE n°2 :

« Nous relevons l'ambition du passage au « **zéro phyto** » généralisé pour se conformer au cadre réglementaire.

Le « **zéro phyto** » généralisé aux cimetières et terrains de sport doit quant à lui être mis en place dès que possible. »



L'ambition actuelle de la Ville

L'ambition actuelle de la Ville sur les cimetières est de conforter et accompagner la place du végétal dans le respect des défunts et de leurs familles. Ces évolutions sont portées en associant les utilisateurs afin de garantir l'acceptabilité des changements.

L'entretien des équipements sportifs a été externalisé. Une évolution des pratiques est envisageable lors du renouvellement du marché.

Ce que la Ville fait déjà

- La gestion des cimetières est passée au **zéro phyto depuis début 2022** avec le dernier traitement phytosanitaire au printemps 2021 soit plus d'1 an avant l'obligation réglementaire suite à une réduction drastique (/4 au moins) des quantités utilisées depuis 3 ans
- La ville expérimente depuis 2020 différents modes de végétalisation des cimetières avec une **augmentation** chaque année **des surfaces végétalisées**
- Elle **accompagne les usagers** à la compréhension des évolutions de la gestion des cimetières grâce à une sensibilisation des jardiniers fossoyeurs, la réalisation de panneaux et articles ainsi que le traitement des sollicitations courriers et courriels
- la gestion des terrains de sports est en cours de finalisation du passage au zéro phyto : 80% des fertilisants en engrais organique, désherbage mécanique, arrosage raisonné ...

La Ville s'engage d'ici 2026

- à poursuivre la démarche de **végétalisation des cimetières** avec des expérimentations de végétalisation dans les inter-tombes
- à mettre en oeuvre sa **stratégie funéraire** validée en février 2023 favorisant la végétalisation de ces espaces et leur gestion différenciée
- à intégrer la gestion des cimetières dans le **plan de gestion différenciée** des espaces verts et organiser le travail des équipes espaces verts en conséquence
- à mieux **communiquer** sur les actions déployées auprès des usagers des sites.
- à introduire de nouvelles préconisations dans le **marché d'entretien des équipements sportifs** en 2025 avec une vigilance sur la capacité des entreprises à y répondre.

La Ville s'engage à plus long terme

- à **réaménager les cimetières** pour s'adapter aux nouveaux usages et attentes des usagers

Proposition du CTE n°3 :

« Nous proposons d'élargir le **plan de gestion différenciée** des espaces verts à un plan de gestion écologique en faisant appel à l'expertise d'écologues au côté des équipes des espaces verts. Il convient de noter que les plantations à venir devront s'adapter à l'évolution du climat et une vigilance particulière devra être portée aux espèces exotiques envahissantes. »



Ce que la Ville fait déjà

- La Ville différencie déjà les modes de gestion de ses espaces verts. Cela se matérialise par :
- **l'achat de matériel** adapté pour la diversification des activités : broyeur de végétaux, tracteur, tondeuse avec ramassage
- la **formation des agents** aux nouvelles pratiques : vivaces, paillage, taille, ...
- l'adaptation des périodes d'intervention pour **limiter l'impact sur la biodiversité** (fauche tardive, entretien des zones humides, taille des haies, ...)
- la mise en place de 2 parcelles en **écopaturage** (2018 et 2023)
- la gestion des **espèces exotiques envahissantes** ou potentielles sur les espaces verts urbains
- **l'adaptation des palettes végétales** au regard des connaissances actuelles en matière de changement climatique (accompagné par l'expertise de Nantes Métropole pour les arbres notamment)
- Chaque projet de **développement urbain** comme les ZAC (Marais, Rives de Loire, Langevin) anticipe ces enjeux de gestion sur leurs futurs espaces verts

La Ville s'engage d'ici 2026

- à établir le **plan de gestion différenciée** des espaces verts en 2024 avec une mise en oeuvre effective à partir du second semestre. Les 2 enjeux principaux définis par les élus sont : l'enjeu environnemental et l'enjeu social. Le plan de gestion intégrera donc un volet "gestion écologique" prédominant
- à identifier les **évolutions nécessaires** à opérer pour permettre au service espaces verts et naturels de respecter les codes de gestion définis
- à réaliser un **diagnostic faunistique et floristique du lac de Beaulieu** et de ses abords pour identifier les richesses et le devenir du site, pouvoir les valoriser et déterminer les modes de gestion et travaux à réaliser pour préserver et restaurer les milieux naturels du site.
- à poursuivre l'intégration **d'expertise écologique** dans le cadre des chantiers d'aménagement (étude préalable, étude d'impact ...)

La Ville s'engage à plus long terme

- à établir des plans de gestion écologiques des **espaces naturels phares entretenus par la Ville** : Erdurière, coulée du Drillet notamment
- à faire du **parc Bricaud un îlot de biodiversité** reconnu en coeur de ville, ouvert, visité et apprécié des habitants
- à favoriser l'actualisation des connaissances et compétences des services de la Ville par l'inscription de formations dédiées au **plan de formation** de la collectivité
- à **évaluer** régulièrement son plan de gestion différenciée

L'ambition actuelle de la Ville

L'ambition actuelle de la Ville s'articule autour de 4 axes :

- **Harmoniser et déployer la gestion différenciée** opérée par la Ville sur les espaces qu'elle a en gestion et ce afin de répondre notamment aux enjeux environnementaux et sociaux ;
- **Adapter l'organisation du service** pour répondre au mieux aux enjeux définis et ce, dans une logique d'augmentation continue des surfaces en gestion ;
- Adapter la gestion des espaces verts et leurs aménagements pour une **meilleure appropriation de l'espace public par les habitants** ;
- Monter en compétences dans **l'intégration de la biodiversité locale et ordinaire** qu'abritent les espaces verts.

Les actions menées participent au maintien des corridors et continuités écologiques et de la trame brune du territoire.

Proposition du CTE n°4 :

« La charte des projets urbains nous semble également un point fort du projet de collectivité pour intégrer les enjeux de biodiversité sur le territoire de Couëron.

Action biodiversité n°5: Renforcer la dimension biodiversité dans la charte de l'aménagement urbain en cours de construction »

PRIORITAIRE



L'ambition actuelle de la Ville

Le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) et son plan « pleine terre » s'impose déjà pour tout projet urbain.

La charte des projets urbains vise à renforcer les obligations réglementaires actuelles par la précision des attendus de la Ville en matière d'aménagement urbain.

Ce document d'intention politique vise à poser l'ambition de tout aménagement urbain. La Ville s'appuiera sur le principe de co-responsabilité pour la faire respecter, visera le conditionnement au respect de la charte dans l'octroi des droits à construire et appliquera la Charte à l'ensemble du territoire y compris les zones d'activité économique et les projets d'aménagements publics.

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville veille au respect réglementaire dans tout projet urbain instruit par les services de la Ville (obligation de replantation sur la parcelle en cas d'abattage, ...)
- Elle engage actuellement le cadrage et la définition des orientations politiques de la future charte des projets urbains

La Ville s'engage d'ici 2026

- à poser la préservation des espaces naturels et de la biodiversité comme un **enjeu fort de la charte** des projets urbains.

La Ville s'engage à plus long terme

- à **faire respecter** les engagements de la charte par les acteurs de l'aménagement.
- à mettre en oeuvre sur le territoire le **ZAN : zéro artificialisation net**

Proposition du CCTE n°5 :

« Nous notons un enjeu fort de renforcer **la sensibilisation du public et les acteurs de la Ville** sur les services rendus par la Nature, et de les mobiliser pleinement sur ces sujets. »

Action biodiversité n°4 : Développer des jardins comestibles dans l'espace public.



L'ambition actuelle de la Ville

L'ambition de la Ville en matière de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sur la biodiversité se concentre autour d'un renforcement de la communication des projets menées par la collectivité en particulier dans le cadre de son plan de gestion différenciée en visant **l'entraînement par l'exemplarité**.

Elle se positionne également en **relais des dispositifs métropolitains** sur son territoire et en **soutien des acteurs associatifs** dans la mise en œuvre de leurs actions de sensibilisation.

Ce que la Ville fait déjà

- Le service des espaces verts déploie des **carrés potagers dans les écoles** en lien avec le service restauration, le périscolaire et les équipes enseignantes
- Il propose également **3 sites de carrés potagers en libre service** sur le territoire (sur 2 aires de jeux et au sein de la résidence sénior du Bourg),
- Il entretient également un ancien **verger** (20 arbres) restauré à la Navale et a créé un nouveau verger (12 arbres) à la Métairie
- Des balades publiques sont régulièrement organisées par le service culture et patrimoine à la **découverte du patrimoine culturel et naturel** du territoire.
- La Ville se fait également **relais des dispositifs de sensibilisation** à la biodiversité proposés par Nantes Métropole : dispositifs dans les écoles, projet ma rue en fleur...

La Ville s'engage d'ici 2026

- à **communiquer sur le diagnostic faunistique et floristique** sur le lac de Beaulieu
- à mieux communiquer sur les **bacs de plantation** mis à disposition sur l'espace public
- à développer de **nouveaux espaces comestibles sur l'espace public** au sein de sites dédiés ou intégrés aux aménagements en commençant par inventorier les lieux pouvant les accueillir en veillant aux conflits d'usages potentiels et à l'entretien dans le choix de la palette végétale
- à poursuivre et renforcer la communication sur les **dispositifs métropolitains existants**

La Ville s'engage à plus long terme

- à organiser des **chantiers participatifs** avec les habitants permettant de transmettre des modes de faire plus respectueux de l'environnement
- à proposer des **partenariats avec des collectifs ou associations** pour l'aménagement et l'entretien d'espaces publics
- à centraliser et **renforcer la programmation des acteurs du territoire** pour pouvoir la valoriser et mieux la faire connaître auprès des habitants
- à étudier la mise en œuvre d'une **stratégie générale** de sensibilisation à la biodiversité

Proposition du CCTE n°6 :

Action biodiversité n°3 : Systématiser la lutte contre les îlots de chaleur via la végétalisation de la ville, des espaces publics et privés, en vue d'améliorer à la fois le cadre de vie des habitants et la biodiversité du territoire.

PRIORITAIRE



L'ambition actuelle de la Ville

La Ville intègre la lutte contre les îlots de chaleur dans tous ses projets de **renouvellement urbain** en portant une ambition forte de maintien de la nature en ville. Cela se matérialise par les objectifs suivants :

- Laisser de la place à la nature en Ville et rapporter du **végétal dans les centralités** ;
- Travailler à la **préservation du patrimoine arboré** existants par des entretiens raisonnés et un maintien des arbres existants dans les projets urbains.

Cependant, la lutte contre les îlots de chaleur ne procède pas uniquement de la végétalisation ou la renaturation. La Ville s'appuie également sur une **palette d'actions** comme le choix des revêtements des sols, l'orientation des bâtiments pour créer des couloirs de ventilation, les mobilités décarbonées ...

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville et Nantes Métropole veillent à intégrer le végétal dans tout projet de **renouvellement urbain** : rue de la pommeraye, rue des Bouvreuils, rue Dr Janvier,...
- Elle **replante chaque année** au moins autant d'arbres que d'arbres abattus et n'abat que ceux qui doivent l'être pour des questions de sécurité
- Elle prend en compte cette problématique dans toutes les études d'aménagement en cours en particulier dans le cadre de l'**étude centralité** dont les scénarii en cours d'étude marque un fort engagement à la renaturalisation de la ville.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à prendre des engagements forts dans le cadre de la **charte de l'arbre** qui sera élaborée en 2024
- à travailler avec Nantes Métropole pour systématiser le **remplacement des arbres** morts sur les projets de voirie.
- à **végétaliser le centre de la place Charles-de-Gaulle** en 2024 dans l'attente d'un projet d'aménagement complet.
- à prendre en compte la problématique des îlots de chaleur dans le **renouvellement des cours des écoles A. Frank et L. Blum** en 2025
- à identifier, préserver et valoriser avec Nantes métropole **les îlots de fraîcheurs** du territoire
- à confirmer l'intégration des engagements de lutte contre les îlots de chaleur dans le plan guide de l'étude centre ville

La Ville s'engage à plus long terme

- à **mettre en oeuvre les engagements** pris lors de l'étude centre-ville dans les projets urbains qui en découleront

Proposition du CCTE n°7 :

Action biodiversité n°6 : Favoriser une **meilleure gestion de l'eau** et économiser la ressource autour de 3 objectifs :

- Objectif 1 : limiter l'utilisation de l'eau.
- Objectif 2 : en récupérer le plus possible.
- Objectif 3 : réutiliser le maximum.



PRIORITAIRE

L'ambition actuelle de la Ville

Les problématiques de gestion de l'eau sont portées par **de nombreux services municipaux** comme par exemple :

- Le service Espaces verts et naturels pour optimiser la **gestion de l'arrosage des espaces verts** ;
- Le service Patrimoine bâti pour optimiser les **consommations des bâtiments municipaux** ;
- Les services Cultures et Vie associative pour diminuer **l'empreinte écologique des événements** organisés par la Ville et les associations ;
- Les services Restauration collective et Education pour **sensibiliser les enfants** aux enjeux d'économie de la ressource ;
- Le service Communication pour la **sensibilisation aux écogestes auprès des habitants** ;
- Le service TEDC pour intégrer la problématique de la gestion de la ressource d'une manière globale en particulier dans le cadre du **plan sobriété de la Ville**

A noter : Les contraintes réglementaires actuelles imposées par l'Agence régional de la santé n'autorisent pas la réutilisation des eaux usées.

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville a réduit drastiquement les consommations d'eau pour **l'arrosage de ses espaces verts**. En 10 ans : les espaces arrosés ont été diminués par 3 en particulier grâce à l'évolution des palettes végétales vers des vivaces sans arrosage
- Dans le cadre des **parcours d'éducation à l'alimentation** et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, la Ville met en œuvre des actions de recyclage de l'eau sur le temps de pause méridienne
- La Ville a proposé en 2023 **une campagne de communication** sur les économies d'eau sur ses réseaux sociaux
- La Ville expérimente l'installation de **toilettes sèches** sur le site de l'Erdurière depuis 2023 pour les centres de loisirs estivaux en vu d'un déploiement potentiel si l'expérimentation est concluante
- La Ville ne propose que des toilettes sèches sur ses **grands événements** afin de sensibiliser le public et d'entraîner les associations par son exemplarité (ex : le tournoi de pétanques en 2023 n'a pas proposé de toilettes chimiques)

La Ville s'engage d'ici 2026

- à généraliser dans toutes les écoles le **recyclage de l'eau** dans la restauration collective
- à installer **des récupérateurs d'eau de pluie** sur certains sites communaux pour l'arrosage des espaces verts (2024 : 1 récupérateur sur site sportif) et pour les usagers des cimetières (2024 : au cimetière Bourg) initiant la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'équipement
- à envisager des modes **de gestion de l'eau à la parcelle** pouvant être bénéfiques aux végétaux présents : infiltration à la parcelle, jardin de pluie, alimentation des drains par les avaloirs EP, ...
- à formaliser sous la forme **d'un plan d'action sobriété** les objectifs et actions à programmer pour favoriser une meilleure gestion de l'eau en s'inspirant des 3 objectifs du CCTE

La Ville s'engage à plus long terme

- à poursuivre le déploiement du **plan pluriannuel d'équipement de récupérateurs d'eau** visant à disposer à terme d'un volume d'eau de pluie stocké permettant d'alimenter l'ensemble des besoins d'arrosage du service espaces verts (hors arrosage automatique) mais également pour le lavage des véhicules, aires de jeux, parkings municipaux
- à mettre en œuvre les actions du **plan d'action sobriété** sur la ressource en eau

2. L'agriculture et l'alimentation durable

Proposition du CCTE n°8 :

Action biodiversité n°7 : Accompagner les agriculteurs de la commune pour favoriser le passage au bio, réorienter les cultures ou les types d'agricultures (interdire ou préconiser certaines pratiques) sur certaines parcelles. L'objectif est d'éviter les pesticides et de favoriser les productions locales et respectueuses de l'environnement



L'ambition actuelle de la Ville

13 sièges d'exploitation sur les 30 que compte la commune sont en agriculture biologique, ce qui représente environ un tiers de la surface de production de la commune.

Les objectifs de la Ville sont de :

- **Maintenir et de développer la SAU** (Surface Agricole Utilisée) et les sièges en agriculture biologique sur le territoire communal ;
- Maintenir et développer des **surfaces en production biologique**, notamment par l'installation de jeunes exploitants.

Dans un contexte économique délicat, le soutien de la filière biologique doit également permettre de conforter leurs modèles économiques. C'est pourquoi la Ville favorise la vente directe mais également les mesures de regroupement et de visibilité (Cf. fiche 11)

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville accompagne les nouvelles installations en production biologique ou en conversion via des **aides publiques** versées par Nantes Métropole
- Elle met à disposition des **parcelles communales** situées en zone A et N du PLUm en privilégiant autant que possible les exploitants en agriculture biologique
- la Ville est en cours de **labellisation territoire bio engagé**, label porté par "INTERBIO pays de la Loire afin de valoriser la démarche et l'engagement de la collectivité en matière de bio en restauration collective, mettre en valeur les producteurs et entreprises BIO du territoire, initier ou consolider des projets territoriaux, encourager la démarche de progrès.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à favoriser la mise en place de pratiques agro-environnementales compatibles avec les enjeux environnementaux et la préservation des ressources
- à poursuivre la mise en place des **baux environnementaux** pour faire en sorte que 100% des parcelles communales soient confiées à des agriculteurs engagés dans des pratiques environnementales, bio ou en conversion
- à faire vivre la **labellisation territoire bio engagé**
- à intégrer les producteurs locaux dans les **actions d'éducation à l'alimentation** (exemple : petits déjeuners, découverte d'aliments etc.)
- à prendre en compte cette problématique dans le cadre de l'élaboration du **PEAN** (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels)

La Ville s'engage à plus long terme

- faire évoluer la politique restauration collective vers **une politique d'alimentation saine et durable** permettant d'accompagner les agriculteurs :
- à adapter les pratiques agricoles aux changements climatiques et à la préservation des ressources naturelles
- à diversifier, adapter et faire évoluer les productions à vocation nourricière
- à accompagner les exploitations dans une démarche de transition des pratiques agricoles vers plus de durabilité et de résilience, en faveur de l'agriculture biologique (en lien avec Nantes Métropole)

Avis du CCTE n°9 :

Nous relevons un véritable investissement sur la **restauration collective** dans le projet de collectivité.



L'ambition actuelle de la Ville

La ville de Couëron est engagée dans une **transition durable de sa restauration collective** permettant notamment de cuisiner et de mettre en valeur des produits frais et variés, de contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore de supprimer progressivement les contenants en plastique de la restauration.

La mise en place d'actions d'éducation à l'alimentation inscrit la politique restauration **au cœur des enjeux éducatifs**, permettant notamment de créer du lien entre les enfants et acteurs de l'alimentation, d'élargir leur panel alimentaire en leur permettant de s'approprier les notions d'alimentation responsable.

Impliquée dans le **Projet Alimentaire Territorial de la Métropole**, la ville de Couëron a formalisé l'ensemble de ses engagements, dans une volonté d'amélioration continue du service rendu aux usagers, à travers la démarche Mon Restau responsable® qu'elle déploie depuis 2019. Elle conforte son engagement à travers le **label Territoire bio engagé**, démarche qu'elle souhaite investir en 2024. (Label obtenu notamment sous condition de pourcentage de produits bio dans les approvisionnements de la restauration collective).

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville déploie son plan d'action **Mon restau responsable®** depuis 2019 autour de 4 axes :
- Bien-être
- Assiette responsable
- Ecogestes
- Engagement social et territorial

La Ville s'engage d'ici 2026

- à poursuivre le développement des **approvisionnements de qualité** et créer des liens avec les producteurs locaux
- à animer et piloter les démarches **Mon Restau Responsable®** et **Territoire bio engagé** notamment par les actions suivantes : La substitution des conditionnements en plastique par des conditionnements en cellulose, le maintien voire l'augmentation des proportions de produits durables dits « de qualité » à hauteur de 60% des approvisionnements, la planification de menus moins carnés, ...

La Ville s'engage à plus long terme

- à intensifier la prise de contact avec les producteurs locaux
- à reconstruire sa **cuisine centrale** afin de conforter l'implication en terme de restauration collective de qualité et de proximité sur le territoire

Proposition du CCTE n°10:

Nous nous interrogeons sur le rôle de la mairie pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire et aimerions voir programmé dans le projet de collectivité plus d'actions visant le développement des circuits courts issus de productions locales, et la promotion de l'agriculture biologique et l'agroforesterie.



L'ambition actuelle de la Ville

La Ville souhaite conforter les exploitations déjà présentes sur le territoire mais également permettre l'installation de nouveaux sièges en favorisant l'accueil de jeunes agriculteurs.

Le **PLUm** affirme la préservation des terres agricoles et naturelles. Ambition confortée par la mise en œuvre de deux outils structurants pour protéger la vocation agricole des terres à l'échelle du territoire : l'**AFAFE** et le **PEAN** de manière à :

- Réorganiser les parcelles agricoles pour **préserver un espace agricole fonctionnel** afin de faciliter les conditions d'exploitation tout en veillant à préserver la **sensibilité écologique** du territoire partagé entre marais et bocage ;
- Donner une orientation encore plus forte pour les prochaines décennies en pérennisant des sièges d'exploitations existants et en **favorisant l'arrivée de nouvelles exploitations par la sanctuarisation des terres agricoles** qui sont ainsi préservées de toute velléité foncière.

Ce que la Ville fait déjà

- La ville accompagne les jeunes porteurs de projets par l'acquisition de parcelles agricoles en exerçant un droit de préemption auprès de la SAFER
- Le service **restauration collective est systématiquement alerté** dès qu'un porteur de projet agricole s'installe sur le territoire pour permettre la prise de contact initiale
- les actions exposées dans la fiche n°8 participe également à l'installation de jeunes agriculteurs : gestion des parcelles communales, aides publiques, ...

La Ville s'engage d'ici 2026

- à conforter à travers le **PEAN**, le parcellaire agricole aux portes de la ville pour développer une agriculture de proximité et privilégier les circuits courts et ainsi répondre à la demande liens ville/campagne des agriculteurs et des habitants
- à poursuivre la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (**AFAFE**) engagée en 2019 avec le département.

La Ville s'engage à plus long terme

- à regagner des espaces sur les **friches agricoles**
- à accompagner les agriculteurs sur les problématiques de **productions d'énergies renouvelables** comme le déploiement de l'agrivoltaïsme ou la méthanisation .

Proposition du CTE n°11 :

« Une initiative collaborative d'installation d'un espace de **vente de produits locaux** dans le centre bourg pourrait être co-portée par la ville, les producteurs et des citoyens.

D'autres pistes de réflexion ont également été évoquées =

- mettre en relation agriculteurs et consommateurs plus facilement via des commerçants déjà installés (ou sans intermédiaire) sur le territoire couëronnais,
- développer plus les marchés de Couëron et de la Chabossière. »



L'ambition actuelle de la Ville

Le territoire de Couëron a la chance d'accueillir un certain nombre de producteurs proposant la vente directe. Par ses actions, la Ville contribue à leur valorisation et la mise en lien entre producteurs et consommateurs.

Cet objectif s'inscrit dans l'ambition plus large de la Ville, co-portée avec le CCAS, de favoriser l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville accompagne le développement de la vente directe des producteurs locaux en les valorisant par la création **d'outils de communication** : valorisation dans le magazine de la Ville et sur les réseaux sociaux, ...
- Elle met notamment à jour une **cartographie** sur son site internet pour recenser et faire connaître les producteurs locaux et les possibilités de vente directe sur la commune
- La Ville soutient l'**AMAP** de Couëron pour valoriser les circuits courts
- Le PLUm favorise également la construction de locaux pour la vente directe sur les sites d'exploitations

La Ville s'engage d'ici 2026

- à poursuivre les **campagnes de communication**
- à **accompagner l'AMAP** de Couëron dans sa volonté de se faire d'avantage connaître auprès de la population
- à mener des actions en matière **d'accès à une alimentation saine et durable** pour tous notamment par la mise en lien des publics (y compris précaires) avec les producteurs
- à lancer un **appel à initiatives privées** pour faciliter les ventes directes sur l'espace public (produits de la ferme, restauration ambulante)
- à tester la venue de producteurs locaux sur des **événements organisés par la Ville**

La Ville s'engage à plus long terme

- à soutenir une approche collective visant à faciliter l'accès à l'offre du territoire et étudier la faisabilité **d'un espace de vente mutualisé** (local, marché de producteur , ...) en concertation avec les agriculteurs.

3. La mobilité durable

Ce que dit le CCTE :

« Les transports, et en particulier les transports du quotidien, sont parmi les premiers postes d'émissions de gaz à effet de serre du territoire.

De nombreux leviers pourraient être activés pour limiter la part de l'autosolisme sur la commune et développer davantage les mobilités douces ou partagées, et donc réduire l'impact des déplacements.

Par ailleurs, la mobilité constitue un sujet dont peut facilement s'emparer l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, entreprises, associations, etc. La mobilité est visible, c'est un sujet mobilisateur qui peut facilement avoir un effet d'entraînement de la population.

Agir pour la mobilité et les transports durables présente également de nombreux co-bénéfices : en termes de santé, de réduction des nuisances sonores et des pollutions, mais également en termes budgétaire (lié au coûts du transport pour les habitants), voire même de vivre-ensemble (partage et nouvelles solidarités, lien social).

Selon nous, la commune de Couëron est également particulièrement concernée par cet enjeu étant donné le contexte du territoire : forte dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail, distances à parcourir relativement longues en mobilité douce posant des enjeux de sécurité, en particulier à vélo.

Nous souhaitons interpeller la Ville sur l'importance de porter une vision de la mobilité durable plus ambitieuse à long terme car la place de la voiture individuelle est amenée à changer profondément.»

Réponse de la Ville :

La Ville partage le diagnostic général du CCTE en particulier l'enjeu essentiel de **diminuer l'impact environnemental des déplacements** sur son territoire.

C'est pourquoi les préoccupations de mobilités durables infusent tout **projet d'aménagement urbain**.

Les espaces publics doivent ainsi répondre à la **diversité des usages de mobilité**, en favorisant les mobilités actives et en proposant une offre de transport en commun adaptée tout en permettant une cohabitation apaisée des différents moyens de se déplacer, y compris en voiture.

Cependant, les enjeux de mobilité doivent être considérés dans le cadre global de l'aménagement du territoire qui veille à la **diversité des fonctions et des services** permettant de limiter le recours aux déplacements de longue distance.

C'est pourquoi la Ville engage, accompagne et projette la **transformation urbaine du territoire** en confortant l'offre commerciale et de services ainsi que la qualité du cadre de vie de proximité.

Avis du CCTE sur l'intégration de la thématique dans le projet de collectivité :

« Le projet de collectivité comporte de nombreux éléments positifs, favorables au développement de la mobilité durable sur le territoire. On peut noter en particulier :

- Le plan vélo communal en cours d'élaboration et le suivi des réalisations engagées en faveur des axes cyclables, le développement des parkings vélos ;
- Le plan mobilité des Hauts de Couëron en cours d'élaboration ;
- La volonté d'améliorer l'offre ferroviaire en lien avec la Région ;
- Les mesures d'apaisement de la circulation en centre-ville;
- Le déploiement de l'écomobilité scolaire.

Néanmoins, nous pensons que la Ville, en lien avec les acteurs du territoire, doit porter une vision plus ambitieuse sur le sujet afin d'inciter davantage à limiter la part d'autosolisme dans les déplacements du quotidien, notamment par la mise en place d'objectifs concrets chiffrés et datés.

Nous pensons également que le calendrier global des actions prévues par la collectivité en matière de mobilité n'est pas à la hauteur du rythme auquel nous devons agir (il y a urgence !).

Les orientations à conforter :

- Accélérer la dynamique engagée en faveur des mobilités actives, en particulier sur le centre-bourg et sur les liaisons cyclables prioritaires, en lien avec Nantes métropole, et compléter le maillage sur le reste du territoire autour des pôles d'attraction clés (gare, ZAC des Hauts de Couëron, écoles...);
- Viser l'exemplarité de la Ville et de ses partenaires en matière de mobilité (ex. véhicules, pratiques de mobilité, etc.);
- Animer et faciliter le covoiturage sur le territoire
- Développer et maintenir les services et activités de proximité sur la commune en vue de réduire la distance et les besoins de déplacements des habitants

Réponse de la Ville :

Les ambitions d'évolution des mobilités du territoire sont portées par le Plan de déplacement urbain Métropolitain (PDU).

Le PDU métropolitain adopté en 2018 propose un plan d'action à 10 ans visant à accompagner le changement de comportement vers une mobilité décarbonée.

Il s'articule autour de 4 ambitions fortes :

- Des services plus performants
- Une mobilité de proximité douce et apaisée
- Un usage raisonné et plus collectif de la voiture
- Une métropole facile et connectée

Un observatoire des mobilités vient chaque année mesurer les évolutions des pratiques de mobilités des citoyens métropolitains par le suivi d'indicateurs. Le rapport est disponible sur l'open data de Nantes Métropole.

Sur le territoire de Couëron, la Ville s'associe à Nantes Métropole pour mettre en œuvre ces engagements. Cela se matérialise par de nombreuses actions comme par exemple l'élaboration du plan vélo, l'étude centre-ville de Couëron, l'étude mobilité quadrant nord-ouest, le plan mobilité de la zone économique des Hauts de Couëron en partenariat avec l'association ECLA, le projet de reconstruction de la cuisine centrale sur le territoire (et non pas à l'extérieur, ce qui aurait généré d'avantage de déplacements), le regroupement des ALP pour limiter les transports en bus inhérents, l'installation de bornes de recharges de véhicules électriques, le déploiement de projet d'éco-mobilité scolaire et du savoir rouler ...

Comme pour les orientations biodiversité, la Ville rejoint l'avis des membres du CCTE sur les orientations à conforter et s'engage à les prendre en compte lors de la formalisation de sa stratégie générale de transition écologique (cf. fiche 25).

Proposition du CTE n°12 :

« Nous proposons de renforcer les **actions de sensibilisation et d'incitation** des personnes à faire évoluer leur mode de transport ».

Action mobilité 3 : Organiser un évènement de mobilisation des habitants et acteurs du territoire en faveur de la mobilité durable



L'ambition actuelle de la Ville

Les actions de sensibilisation et d'incitation **accompagnent le développement des infrastructures et les offres de services proposés sur le territoire.**

C'est pourquoi la Ville articule ses actions de sensibilisation avec les travaux d'aménagement et les évolutions du territoire comme par exemple l'implantation du bicloo park de la gare, l'installation d'abri vélos dans les écoles ou la création d'une rue scolaire en 2023 rue de la pierre.

Elle se positionne en **relais informatif** des mesures incitatives mises en place par d'autres partenaires (Nantes Métropole, ...)

Ce que la Ville fait déjà

- La ville organise ou accueille régulièrement des **animations autour de la pratique cyclable** sur son territoire.
- Les acteurs du territoire, notamment associatifs, proposent également des actions de sensibilisation.
- La Ville incite également les participants aux **grands événements** qu'elle organise à utiliser les modes actifs
- des **balades à la découverte du patrimoine couëronnais** à vélo ou à pied permettent également de découvrir le territoire à hauteur de piéton et cycliste.
- Les actions **d'écomobilité scolaire** comme la création d'une rue scolaire sur les écoles Anne-Frank, Léon-Blum participent également à la sensibilisation à l'évolution des modes de transport.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à organiser en 2024 un évènement festif pour marquer la mise en oeuvre du plan vélo en étudiant les propositions du CTE autour de la pratique cyclable
- à accompagner en 2025 l'évènement **Débords de Loire** dans le cadre de l'organisation de sa vélo parade
- à instaurer un partenariat avec les associations de la ville et Nantes Métropole pour organiser des **animations récurrentes autour de la pratique cyclable toute l'année.**
- à développer le **savoir rouler** dans les écoles primaires de la Ville

La Ville s'engage à plus long terme

- à élargir les **actions de sensibilisation** à la pratique cyclable à l'ensemble des enjeux de mobilités en étudiant préférentiellement les propositions du CTE.
- à proposer un **programme d'animation et de sensibilisation** à la transition écologique en intégrant un volet mobilité
- à instaurer des actions de sensibilisation aux mobilités sur les **temps forts de la ville.**
- à étudier la faisabilité de **balades /rallye** comme la découverte des exploitations du territoire à vélo.

Proposition du CTE n°13 :

Action mobilité 1 : Affirmer le **centre-ville apaisé**.

Renforcer la visibilité de l'apaisement du centre-ville, via une intervention directe sur la voirie et la signalisation, afin d'inciter les habitants aux mobilités douces et encourager la transition vers un centre-bourg sans voitures



L'ambition actuelle de la Ville

L'apaisement des deux polarités a pour ambition de questionner **la place de la voiture**. Elle a pour objectif de sécuriser les modes doux piétons / vélos en limitant la vitesse et repositionnant les modes actifs prioritaires.

Ces réflexions sont menées dans le cadre d'un plan de circulation sur les deux centralités.

Dans le cadre de sa **politique « bien vieillir »**, les enjeux de mobilités des seniors ont été classés parmi les enjeux prioritaires. L'apaisement des polarités est un fort levier pour y répondre.

Ce que la Ville fait déjà

- Suite à une concertation lors d'ateliers participatifs, une grande partie des centralités de la Ville de Couëron est passée en « **zone 30** » pour tendre vers une circulation apaisée. En effet, le périmètre des zones limitées à 30 km/h a été progressivement étendu en agglomération. Seuls certains axes principaux sont restés à 50 km/h.
- Une **zone de rencontre** limitée à 20 km/h a été créée dans le centre-ville. Dans cette zone les voitures y sont tolérées.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à intégrer dans le **Plan guide de l'étude centre ville** les enjeux d'aménagements nécessaires à l'apaisement des zones
- à objectiver par des **comptages de flux et de vitesse la circulation** dans le centre-ville afin de penser les aménagements de proximité adaptés.
- à optimiser en lien avec Nantes Métropole, les **matérialisations verticales et horizontales** dans le centre-ville,
- à intégrer dans tous les **travaux sur l'espace public** le paramètre d'apaisement de la circulation.
- à expérimenter la **piétonisation temporaire** du centre ville
- à mettre en œuvre les engagements du **plan d'action "bien vieillir"** à Couëron

La Ville s'engage à plus long terme

- à porter à réflexion la **piétonisation** de certains axes du centre-ville

Proposition du CTE n°14 :

Action mobilité 2 : Densifier le réseau de **liaisons cyclables** en privilégiant des mesures rapides et à moindre coût.

Déployer des actions rapides pour les mobilités douces même si elles ne sont pas parfaites, dans l'objectif de sécuriser les parcours, réduire la part des voitures et rendre les trajets en vélo visibles et attractifs

PRIORITAIRE



L'ambition actuelle de la Ville

Lors de chaque intervention sur la voirie, Nantes métropole et la Ville prennent en compte tous les modes de déplacements et particulièrement la faisabilité de la **sécurisation des modes actifs**.

Cependant, la voirie du territoire couëronnais est marquée par un réseau d'axes étroits dont le gabarit ne correspond pas toujours ni à leur vocation, ni aux usages ce qui rend le réseau cyclable actuel fortement marqué par les discontinuités.

Le plan vélo en cours d'élaboration a pour ambition de construire **un maillage cohérent** en réinterrogeant la place de chaque mode sur l'espace public et d'en planifier sa réalisation.

Cependant, pour massifier la transition des modes de déplacement vers la pratique cyclable, seule, **une approche systémique** pourra rendre le vélo concurrentiel à la voiture et ainsi intensifier le transfert modal vers la pratique cyclable. C'est pourquoi la Ville, par l'élaboration de son plan vélo, ne s'attache pas uniquement au déploiement d'un maillage cyclable continu et cohérent mais également à la sensibilisation, l'éducation, le déploiement de services de proximité, stationnement, ...

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville et la Métropole prennent en compte les modes actifs lors de chaque projet **d'intervention sur la voirie**
- Nantes Métropole a défini son **schéma directeur des itinéraires cyclables** (SDIC) et engagé sa mise en oeuvre;
- La ville a engagé l'élaboration de son **plan vélo** et soumis aux habitants son diagnostic pour intégrer les attentes des usagers cyclistes dans le maillage cyclable en cours d'élaboration

La Ville s'engage d'ici 2026

- à élaborer le plan d'action du plan vélo de la Ville intégrant un projet de **maillage cyclable continu et cohérent**
- à réaliser les **travaux d'aménagement** de l'axe magistral sur les bords de Loire et la voie verte entre les bourgs de la chabossière et Saint Herblain dite "la gâtine"
- à créer **une voie apaisée** rue de la Pommeraye permettant de relier le quartier des Marais au centre ville
- à améliorer la traversée cyclable et piétonne du **pont de Retz**
- à intégrer les enjeux cyclables dans le **plan guide** de l'étude centre ville
- à engager un plan de déploiement de **stationnement vélo** et en particulier des parkings vélo sur les équipements municipaux

La Ville s'engage à plus long terme

- à mettre en œuvre les **engagements du plan vélo et du plan guide**
- à prendre en compte les enjeux d'intermodalité avec les transports en commun ou le covoiturage en particulier ceux liés au parcours du **dernier kilomètre** (ex. mobilité sur les Hauts de Couëron)

Proposition du CCTE n°15 :

Action mobilité 5 : Sécuriser les **parcours piétons** le long des axes qui ne comportent aucun aménagement prévu pour la marche



L'ambition actuelle de la Ville

La ville s'appuie sur de nombreux projets, plan d'action ou dispositifs pour faciliter la mobilité piétonne :

- Les aménagements sur l'espace public
- La CCA et la mise en accessibilité des trottoirs, quais bus, ...
- Le plan d'action bien vieillir
- Les RDV Couëronnais : remontée régulières de problématiques piétonnes par les riverains et usagers.
- Le Conseil des Sages

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville et la Métropole prennent en compte les modes actifs lors de **chaque projet d'intervention sur la voirie** soit :
 - des interventions, en réponse à l'usage quotidien, réalisés dans le cadre des **missions courantes d'entretien**
 - des **améliorations et des adaptations** en réponse aux évolutions des usages et des besoins (demandes de riverains et/ou constats techniques)
 - des opérations **d'entretien et de sécurisation** intégrant l'accessibilité
 - des opérations lourdes de **renovation et de requalification** dans lesquelles l'accessibilité est une donnée entrante du projet

La Ville s'engage d'ici 2026

- à améliorer la traversée piétonne du **pont de Retz**
- à réaliser un **diagnostic en marchant** concernant l'accessibilité sur la centralité de la Chabossière
- à travailler en collaboration avec la Métropole à la rédefinition d'un **schéma directeur d'accessibilité**
- à proposer un atelier citoyen sur la mobilité piétonne lors des **RDV couëronnais de 2024**
- à poursuivre les réflexions des RDV couëronnais par la **saisine du conseil des sages** sur la pratique piétonne sur le territoire
- à mettre en œuvre les actions programmées dans le cadre de la politique "**bien vieillir**"

La Ville s'engage à plus long terme

- à mettre en œuvre les **engagements pris lors des ateliers de concertations**.
- à travailler sur **les liaisons interquartiers** comme par exemple la liaison de l'ETAP au centre ville par la ZAC Rives de Loire ou les liaisons du quartier des marais au centre ville
- à élaborer un **plan piétons** global sur la commune

Proposition du CTE n°16 :

Action mobilité 6 : Proposer une **application de covoiturage** privilégiée pour le territoire avec incitation financière, en vue de limiter la part de l'auto-solisme.

PRIORITAIRE



L'ambition actuelle de la Ville

Nantes Métropole, la Région ainsi que des opérateurs privés proposent des **dispositifs de covoiturage en ligne**.

La Ville s'en fait le **relais** afin de ne pas démultiplier le nombre de possibilités de mise en relation des covoitureurs ce qui pourrait nuire au développement du covoiturage sur le territoire.

Différents types de déplacements sont ciblés par le covoiturage et doivent trouver **des réponses spécifiques** pour en faciliter la mise en œuvre en particulier sur la problématique du dernier kilomètre (enjeu d'intermodalité train/voiture, ...)

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville communique sur les outils à dispositions des habitants sur ces supports de communication : Covoit'Tan, OuestGo, ...
- Elle relaie les dispositifs existant lors des événements qu'elle organise.
- Elle propose également des aires de covoiturage pour faciliter la mise en relation des covoitureurs .
- Nantes Métropole développe actuellement un nouvel outils qui vise à rassembler tous les dispositifs développés par la Métropole et la Région en un espace unique : Naolib covoit'

La Ville s'engage d'ici 2026

- à communiquer sur le dispositif **naolib Covoit'**
- à **sensibiliser au covoiturage** sur les événements organisés par la Ville et les associations
- à accompagner les **entreprises des Hauts de Couëron** dans le développement du covoiturage interentreprise dans le cadre du plan d'action mobilité élaborer en partenariat avec l'ECLA
- à étudier la faisabilité d'un **maillage d'espace de stationnement spécifique covoiturage** comme par exemple le dispositif "stop covoiturage interquartier" : proposé par d'autres villes de la métropole

La Ville s'engage à plus long terme

- à poursuivre les engagements pris

Proposition du CTE n°17 :

Action mobilité 4 : Développer le **dynamisme économique et la vie locale** à Couëron afin de réduire les déplacements des habitants,

- Rendre visible les acteurs locaux et les opportunités de services et activités pour les habitants
- Développer des activités culturelles et commerciales sur le territoire, notamment le long des bords de Loire et au niveau des ex bords-douche
- Explorer les opportunités d'espaces de co-working à développer



PRIORITAIRE

L'ambition actuelle de la Ville

Par son PLUm, la Ville et Nantes Métropole sont mobilisées sur l'enjeu de la **conservation du commerce de proximité** (délimitation de linéaires commerciaux, ...).

L'étude centre-ville et ses prévisions d'évolution du centre-ville viennent renforcer cette ambition par la volonté de réintroduire de **l'activité tertiaire** sur ce secteur (sous forme de villa tertiaire) afin de redonner vie au centre-ville en journée.

Programme évènementiel : la Ville porte une démarche volontariste favorisant les initiatives internes et externes en matière d'événements sur son territoire et souhaite à travers son soutien, offrir les conditions adaptées aux actions des services, et accompagner en proximité les initiatives locales.

De très nombreuses animations et événements portés par des associations ou accompagnés par la Ville sont organisés tout au long de l'année, avec une densification entre mai et septembre.

La Ville ambitionne de renforcer progressivement **l'animation des bords de Loire** par la création d'espaces de convivialité

Ce que la Ville fait déjà

- Du prêt de locaux et de matériels, en passant par l'accompagnement, en subventions ad hoc, en nature et ingénierie, plusieurs leviers de ressources sont activés pour conforter le maillage évènementiel de la commune et **accompagner les initiatives locales**
- la Ville et la Métropole intègrent ces problématiques dans les **documents d'urbanisme** (PLUm, Etude centre ville, ...) notamment la confortation des linéaires commerciaux et des locomotives commerciales

La Ville s'engage d'ici 2026

- à intégrer dans le **plan guide de l'étude centre ville** :
 - la programmation de création de **Villa tertiaire**
 - les enjeux de développement de **commerces et services de proximité**
- à poursuivre la démarche autour de la définition de la **politique évènementielle**
- à accompagner la mise en place de **propositions de convivialité** sur les bords de Loire
- à établir un **règlement des commerces itinérants**
- à soutenir l'élargissement des **zones de chalandise**

La Ville s'engage à plus long terme

- à poursuivre les engagements pris
- à rapprocher les producteurs locaux du centre ville (CF. fiche 11)

3. La production locale d'énergie renouvelable

Proposition du CCTE n°18 :

« Nous ne relevons aucun élément chiffré dans le projet ; il conviendrait de réfléchir à un **plan opérationnel et stratégique de production des énergies renouvelables** à l'horizon 2026. »



L'ambition actuelle de la Ville

Nantes métropole et les villes qui la composent ont posé l'objectif d'atteindre **100% d'énergies renouvelables (EnR) d'ici 2050** dans le PCAET métropolitain.

Le Schéma Directeur des Énergies (SDE) décline cette ambition en définissant des objectifs de production par type d'énergie renouvelable.

Cette feuille de route des énergies renouvelables métropolitaine ambitionne :

- Le développement massif de la chaleur renouvelable
- La planification du développement de l'électricité renouvelable
- La production et achat de gaz renouvelable
- Le renforcement de la capacitation des habitants
- Le soutien à l'innovation et la recherche
- La consommation ou l'achat d'énergies renouvelables

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville a engagé l'établissement de sa stratégie territoriale de déploiement des énergies renouvelables par la **définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR)** sur son territoire (éolien, géothermie, méthanisation, solaire, hydrolique et réseau de chaleur). Ces zones seront validées début 2024 après consultation citoyenne.
- Elle identifie progressivement le **potentiel de production d'énergie renouvelable sur son patrimoine bâti** (ex : étude de production photovoltaïque sur l'école de la Métairie)
- la Ville et la Métropole ont engagé l'installation **d'ombrières photovoltaïques** sur la future extension du P+R de la gare

La Ville s'engage d'ici 2026

- à valider les **zones d'accélération des EnR** sur son territoire : consultation publique en février 2024, adoption en CM d'avril 2024
- à engager le déploiement **d'ombrières solaires** sur ses parkings municipaux
- à étudier l'**opportunité de production d'énergie renouvelable** à chaque rénovation ou construction de bâtiment communal
- à installer des **panneaux photovoltaïques** sur l'école Aristide Briand
- A engager avec Nantes Métropole les études de faisabilité du déploiement du schéma directeur des **réseaux de chaleur** sur le territoire de Couëron sur les sites de Rives de Loire et du secteur piscine-OAP Langevin
- à **saisir le CCTE** en 2024 sur la production d'EnR sur le territoire

La Ville s'engage à plus long terme

- à poursuivre la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre du **PCAET** métropolitain sur la production d'énergie renouvelable
- à **déployer le réseau de chaleur** sur les secteurs Paul Langevin et Rives de Loire

5. La rénovation thermique et la sobriété énergétique du bâti

Ce que dit le CCTE :

« Nous pensons que la rénovation thermique et la sobriété énergétique du bâti font partie des leviers les plus efficaces pour décarboner nos activités humaines

Cette thématique a un fort potentiel de mobilisation car il peut toucher tous les acteurs du territoire (particuliers, entreprises...)

Le contexte de hausse des prix de l'énergie et les coûts élevés pour la collectivité et les particuliers doivent être pris en compte.

Nous souhaitons mettre l'accent sur les enjeux d'amélioration du confort intérieur (été et hiver) comme levier de mobilisation.

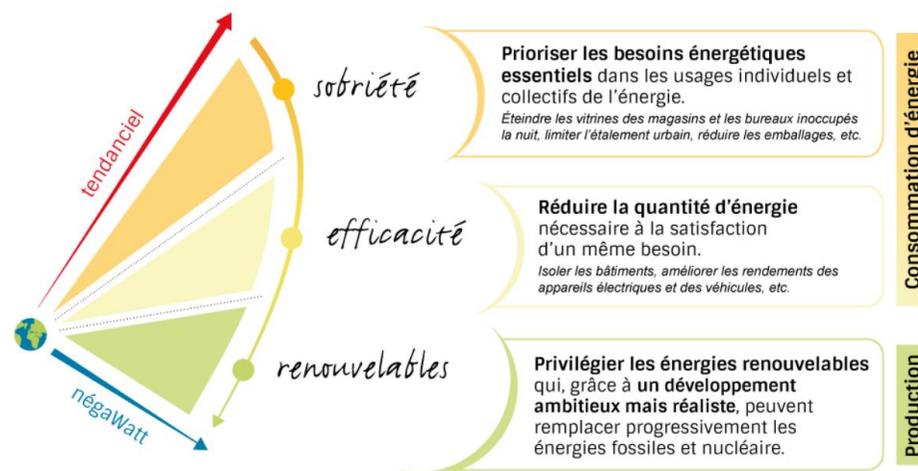
Nous identifions également de nombreuses opportunités d'accompagnement du public et des acteurs comme l'aide au diagnostic et à l'obtention des primes, les dispositifs d'incitation aux changements d'habitudes en faveur de la sobriété etc. »

Réponse de la Ville :

Nantes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique à travers sa politique publique de l'énergie et son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dans ce cadre, la Métropole et les Villes déploient des dispositifs d'accompagnement des habitants et acteurs du territoire.

Exemplarité de la Ville :

La Ville s'inscrit dans cette dynamique métropolitaine en rappelant les trois leviers indissociables d'une politique énergétique du bâti : la sobriété, l'efficacité et la production d'énergie renouvelable. Elle pose ce triptyque comme doctrine municipale en particulier dans la gestion de son patrimoine bâti.



Proposition du CCTE n°19 :

« Nous souhaitons souligner le fait que la mairie met à disposition des prospectus tant sur place que sur le site internet. Par ailleurs, des **actions de sensibilisation** sont mises en œuvre (par exemple, une permanence conseils sur la rénovation énergétique). Les prospectus mis à disposition ne sont qu'indicatifs, et nous nous interrogeons sur les difficultés rencontrées pour passer à l'action. »

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville et le CCAS accompagnent les habitants dans les dispositifs déployés par l'Etat et la Métropole.



Ce que la Ville fait déjà

- La Ville relaie le **dispositif Mon projet rénov** sur son territoire par l'organisation de permanence mensuelle et l'organisation d'animation de sensibilisation sur son territoire : forum mon projet rénov, forum de l'énergie, ...
- le CCAS organise également des actions collectives comme en 2022, "**une semaine pour alléger sa facture**" pour sensibiliser le public aux économies d'énergie, proposition renouvelée en 2023 en partenariat avec la Ville avec une proposition étoffée
- Par ailleurs dans son quotidien le CCAS accompagne les personnes dans la réalisation des économies d'énergie par une orientation vers les **dispositifs SLIME** et Mon projet Renov.
- La Ville travaille également auprès des **bailleurs sociaux** pour impluser la rénovation énergétique de leur patrimoine

La Ville s'engage d'ici 2026

- à constituer un **parcours d'accompagnement pour les primo - locataires** non autonomes avec notamment un volet éco-gestes et énergie qui sera mise en place par le CCAS
- à clarifier la **stratégie d'animation du dispositif mon projet rénov** sur son territoire pour renforcer, entre autre, la visibilité des permanences
- à mieux faire connaître les dispositifs existants par une **campagne de communication** plus fréquente et une mise à disposition plus visible des outils existants
- à d'avantage mobiliser les **propositions métropolitaines** sur le territoire

La Ville s'engage à plus long terme

- à intégrer un **programme de sensibilisation à la rénovation du bâti** au programme général de sensibilisation à la transition écologique.

6. L'adaptation du territoire au changement climatique et la gestion des risques

Ce que dit le CCTE :

« Nous portons l'attention sur la nécessité de traiter cet enjeu au regard de plusieurs politiques et actions engagées dans le projet de collectivité.

Nous saluons l'objectif de mise en conformité de la commune au zéro artificialisation nette (ZAN), et la maîtrise du territoire en zone naturelle ou agricole, la volonté de végétalisation de la ville et sa désimperméabilisation et les exigences sur les nouvelles constructions.

Nous souhaitons souligner la nécessité d'expérimenter différents projets pouvant être portés par la commune, les entreprises ainsi que les citoyens sur le territoire afin d'adapter le bâti et les espaces publics au changement climatique. »

Réponse de la Ville :

Nantes Métropole a établi sa stratégie d'adaptation au changement climatique dans le cadre de l'élaboration de son PCAET en 2018. Elle s'appuie sur une étude de vulnérabilité qui repose sur une analyse croisée :

- De la sensibilité du territoire
- De son exposition au changement climatique

Le PCAET métropolitain en cours de réactualisation en 2024 reposera sa stratégie d'adaptation au dérèglement climatique.

Cette stratégie se décline en objectifs comme par exemple :

- Sécuriser la ressource et la production d'eau potable
- Accélérer le plan sobriété et massifier les énergies renouvelables
- Adapter la métropole aux épisodes de fortes chaleurs

La ville a pour ambition d'affiner sa stratégie en 2024 lors de l'élaboration de la fiche communale du PCAET métropolitain.

Proposition du CTE n°20 :

« Nous notons la nécessité de transparence sur les risques inondation dans le PPRI et **d'informer la population** (par exemple sur le site géorisques.gouv.fr).

Un **lien entre les particuliers/entreprises** et des organismes spécialisés pour proposer des solutions techniques concrètes pour faire face aux divers risques (inondations...) pourrait être créé. »



L'ambition actuelle de la Ville

La prévention du risque inondation est réfléchi à l'échelle métropolitaine et départementale. Outre le suivi du plan de prévention des risques inondation de la Loire Aval (PPRI) dans l'agglomération nantaise, la ville de Couëron participe au **plan d'actions de prévention des inondations (PAPI)** porté par Nantes Métropole.

La ville s'inscrit dans ce cadre afin d'établir un meilleur diagnostic de son territoire, permettant de mieux anticiper les conséquences d'une crise en fonction de son intensité, et d'alerter la population de façon rapide et mesurée.

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville suit le **PPRI** en lien avec la préfecture de Loire-Atlantique
- Elle participe au plan d'action de **prévention des inondations** avec Nantes Métropole
- Dans ce cadre, elle développe des **diagnostics de vulnérabilité** des bâtiments des particuliers/entreprises sur le territoire en partenariat avec Nantes Métropole

La Ville s'engage d'ici 2026

- à mettre à jour le **plan communal de sauvegarde** (risques industriels, naturels et sanitaires)
- à publier un **nouveau DICRIM** (document d'information communal sur les risques majeurs)
- à poser de nouveaux **repères de crues**
- à mieux anticiper la **gestion des marais et des élevages lors de fortes précipitations** (évaluation de la séquence "vaches en kayak")
- à prendre en compte le **risque de ruissellement** dans le diagnostic de territoire (PAPI).
- à poursuivre les **diagnostics de vulnérabilité** pour les particuliers/entreprises.
- à animer des **exercices de simulation** de crises pour améliorer la réponse de la collectivité en cas de crise réelle.

La Ville s'engage à plus long terme

- à sensibiliser le public autour des **risques naturels sur le territoire** (communication plus spécifique selon le risque et la réponse apportée par la commune).

7. L'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources

Ce que dit le CCTE :

« Nous identifions l'économie circulaire comme une opportunité d'aller plus loin en matière de lutte contre le gaspillage et de valorisation des déchets, et de réemploi de matériaux. Cette dynamique doit dépasser l'échelle d'un mandat.

L'économie circulaire est pour nous un enjeu très fort à long terme en faveur de la sobriété et l'économie des ressources. Il permet d'engager tous les acteurs dans une logique de coresponsabilité ».

Réponse de la Ville :

Nantes Métropole est labellisée « économie circulaire » par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) depuis 2021.

Cela lui permet de mettre en place des outils de suivi et d'audits de sa stratégie d'économie circulaire autour de 3 « boucles prioritaires » :

- Le BTP
- L'alimentation
- Les petits équipements du quotidien

Cela se concrétise par exemple par l'intégration de critère dans la commande publique, des actions de valorisation des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise en place de filière de réparation, réemploi et seconde main et ensuite recyclage, le projet d'une nouvelle déchèterie sur les Hauts de Couëron, ...

A Couëron, les enjeux de l'économie circulaire sont pris en compte notamment par la gestion des biodéchets issus de la restauration collective qui sont triés et valorisés, par le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire qui permet de réduire chaque année le volume produit et par l'achat d'équipement reconditionnés (téléphone portable, mobilier de bureau ...)

Des actions de sensibilisation sont organisés chaque année par des acteurs associatifs et sont soutenus par la Ville et la Métropole (semaine européenne de réduction des déchets, ...)

Proposition du CTE n°21 :

« Nous relevons l'effort fourni sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et le déploiement du compostage dans le projet de collectivité

Nous souhaiterions que soit améliorée **la visibilité de la valorisation des déchets alimentaires.** »



L'ambition actuelle de la Ville

La Ville a établi **une stratégie de communication/sensibilisation multicanale** sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage :

- Elle relaie régulièrement ses actions menées sur ses canaux de communication : site internet, réseaux sociaux, magazine, panneaux, ...
- Elle relaie et renforce les dispositifs métropolitains sur le compostage par la mise en place d'appel à projet ou de partenariat associatif.
- Elle profite de ses événements pour communiquer sur ces problématiques. (Forum des associations, 13 juillet, ...)

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville a mis en place le **recyclage des biodéchets dans tous ses restaurants collectifs**
- Elle propose également **des parcours d'éducation à l'alimentation**
- afin d'accompagner les habitants dans le tri et le compostage de leurs biodéchets, la ville met en oeuvre de nombreuses actions comme :
 - **l'appel à projet "composter ensemble"**
 - **le relais des aides financières métropolitaine** (achat de composteur individuel ou broyeur collectif)
 - l'appel à des partenaires associatifs comme **l'association compostri** sur des événements couëronnais
 - la mise en place de **poubelles tri flux** sur les événements villes
 - des **actions de communications** sur les outils de la Ville comme le site internet

La Ville s'engage d'ici 2026

- à conforter les **actions de lutte contre le gaspillage alimentaire** au sein des restaurants scolaires et extrascolaires
- à élargir le recyclage des biodéchets en restauration collective aux **multiaccueils** (Janvier 2024)
- à accompagner la mise en place du **tri des biodéchets de Nantes métropole** : campagne de sensibilisation et accompagnement des habitants
- à communiquer annuellement sur les **volumes de denrées valorisées par le service restauration** dans le cadre du comité consultatif restauration »

La Ville s'engage à plus long terme

Proposition du CTE n°22 :

« Nous souhaitons que des démarches de **sensibilisation** soient entreprises sur les impacts de la consommation de matériel neuf sur les ressources.

Nous soulignons également l'enjeu de mettre en avant et soutenir les initiatives des quartiers, d'informer et mettre en relation afin de favoriser l'économie circulaire (recours à des objets d'occasion, réemploi de matériaux/objets, dons). »

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville se positionne en soutien et accompagnement des acteurs associatifs sur la thématique du réemploi.



Ce que la Ville fait déjà

- la Ville accompagne les acteurs associatifs dans leurs propositions de sensibilisation au réemploi comme par exemple le **festival des idées vertes**
- Elle participe et relaie la **semaine européenne de réduction des déchets**

La Ville s'engage d'ici 2026

- à soutenir **les initiatives associatives sur la sensibilisation au réemploi**
- à organiser des **visites de site** : arc en ciel, ... pour sensibiliser la population à la production de déchets

La Ville s'engage à plus long terme

- à renforcer sa mobilisation dans le cadre de la **semaine européenne de réduction des déchets** sur l'impact de la consommation d'objet neuf. (exposition, actions avec les partenaires de la ville, ...)
- à accompagner les entreprises du réemploi dans la création **d'une ressourcerie** sur le territoire en lien avec la future déchetterie des Hauts de Coueron

8. La préservation de la qualité de l'air et de la ressource en eau, lutte contre les nuisances sonores

Avis du CCTE n°23 :

« Nous relevons que la préservation de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores sont traitées via l'ensemble des actions engagées pour la mobilité durable.

Nous souhaiterions **une vision, une quantification** et une planification plus claire. »



L'ambition actuelle de la Ville

La qualité de l'air est surveillée au quotidien par Air Pays de la Loire, organisme agréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, et qui a pour missions :

- la surveillance de la qualité de l'air par l'exploitation d'un réseau permanent de mesures fixes,
- l'information du public et des autorités compétentes,
- l'accompagnement des décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air,
- l'amélioration des connaissances et la participation aux expérimentations innovantes sur les territoires.

Les données sont accessibles quotidiennement en ligne sur le site de Nantes Métropole ou sur l'application Nantes Métropole dans ma poche

La stratégie de préservation de la qualité de l'air est intégrée au PCAET Métropolitain.

Ce que la Ville fait déjà

- les **cartes du bruit** réglementaires métropolitaines sont en cours de révision
- Dans le cadre de la révision du PCAET, des **cartes BASEMIS** ont été réalisées pour chaque commune. Ces inventaires à l'échelle communale dressent le bilan et l'évolution des consommations énergétiques et de la production d'énergie renouvelable, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques pour les années 2008 à 2021.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à s'inscrire dans la réactualisation du **PCAET** métropolitain
- à renforcer la **diffusion de l'information**
- à accompagner la mise en place de la zone à faible émission métropolitaine **ZFEm**

La Ville s'engage à plus long terme

9. Intégration des ODD dans le projet de collectivité

Avis du CTE n°24 :

« Nous considérons que les ODD sensibilisent sur la transversalité et la dimension systémique des enjeux, et constituent un langage commun. Ce cadre a été un élément structurant de la réflexion, apportant du sens et de la cohérence. Néanmoins, c'est un cadre de cohérence qui n'est pas considéré comme opérationnel par certains et qui ne fait pas ressortir les enjeux couëronnais.

Les ODD pourraient être utilisés comme un outil d'analyse des externalités, permettant d'objectiver les actions. Par ailleurs, il a été évoqué le fait qu'une politique publique en cohérence avec le développement durable prend en compte l'ensemble de ces enjeux, sans nécessairement faire référence aux ODD.

Enfin, les actions proposées par le CTE pourraient être analysées au prisme des ODD, dans une logique d'amélioration continue pour améliorer leur impact. »

Réponse de la Ville

L'intégration des ODD dans le projet de collectivité vise à **redonner du sens à la notion de développement durable** en identifiant 17 enjeux concrets à relever et garantir leur prise en compte.

Les ODD sont également un outil efficace pour ne pas perdre de vue **l'interdépendance des enjeux de développement durable** entre eux et éviter leur cloisonnement pouvant mener à des effets négatifs non désirés (la roue des ODD).

Pour devenir réellement opérationnelle, l'intégration des ODD dans le projet de collectivité doit se poursuivre par **une intégration progressive d'éléments évaluatifs** des actions menées. Ainsi, il sera possible d'évaluer les enjeux qu'il reste à relever.

Ce que la Ville fait déjà

- Identification des ODD impactés par le **projet de collectivité**
- Intégration des ODD impactés dans toutes les **notes de cadrage** des projets

La Ville s'engage d'ici 2026

- A **poursuivre l'intégration des ODD** dans les projets portés par la collectivité :
 - en mettant en place des **grilles d'élaboration** des projets intégrant la roue des ODD
 - en élaborant **un système évaluatif** des impacts sur les ODD (définition d'indicateurs pour chaque ODD identifiés dans les projets de la Ville)
- A se doter d'**indicateur** permettant d'évaluer les impacts sur les ODD des engagements de la ville issus des propositions du CTE.

La Ville s'engage à plus long terme

- A systématiser la prise en compte de **la roue des ODD dans toutes les politiques publiques** dans le prochain projet de collectivité à l'aide d'un outil :
 - **stratégique** facilitant la prise de décision,
 - **opérationnel** permettant la mise en œuvre
 - **pédagogique** pour faciliter la compréhension des enjeux .
- A identifier les **enjeux de développement durable** à relever sur le territoire
- A mettre en place un budget carbone en parallèle du budget financier

10. Remarques conclusives sur la saisine

Avis du CTE n°25 :

« A l'issue de notre travail autour de cet avis citoyen, nous avons souhaité formuler des remarques et recommandations, notamment méthodologiques. Il a ainsi été souligné :

- L'enjeu de rendre visible et de définir les priorités et la stratégie de la commune dans sa particularité ;
- La nécessité de préciser une vision illustrée par des objectifs chiffrés dans une perspective de mobilisation ;
- Le besoin d'apporter des éléments de benchmark, des éléments de comparaison, à l'analyse des enjeux prioritaires ;
- Le manque d'un regard d'expert sur certains enjeux et la nécessité d'être accompagné dans le cadre des travaux. »

Réponse de la Ville

La prise en compte des ODD dans le projet de collectivité permet d'intégrer les enjeux de transition écologique dans l'intégralité des actions programmées par la Ville. Cette méthode vise ainsi à repositionner **les enjeux de transition écologique au cœur de l'action municipale** et non pas de la circonscrire à un plan d'action annexé au projet de collectivité.

Cependant, elle peut entraîner une **perte de visibilité de la cohérence d'ensemble**. C'est pourquoi la Ville ambitionne à terme l'élaboration et l'animation d'un schéma directeur de la transition écologique qui viendra appuyer la démarche ODD.

Il s'appuiera sur les 3 axes prioritaires suivant :

- La réduction des gaz à effet de serre et la décarbonation de l'action publique
- La préservation de la biodiversité et la renaturation
- La préservation de la ressource hydrique

S'agissant des besoins exprimés par le CTE sur le renforcement d'éléments de parangonnage et le regard d'experts, ces points d'attention seront pris en compte dès 2024 lors de la deuxième saisine.

Ce que la Ville fait déjà

- identification des actions menées autour des **6 axes à enjeux de transition écologique** définis par l'équipe municipale en début de mandat : alimentation, énergie, déchets, habitat, mobilités et biodiversité.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à se saisir de l'opportunité de la révision du **Plan climat Air Energie territoriale (PCAET) métropolitain** en 2024, et de l'intégration d'un volet communal pour :
 - repréciser les objectifs énergie climat de la Ville
- synthétiser dans un programme les actions menées et programmées
- faciliter leur évaluation grâce au dispositif évaluatif métropolitain.

La Ville s'engage à plus long terme

- à élaborer et animer un **schéma directeur de la transition écologique** en cohérence avec les ODD qui :
 - reposera le cap avec des objectifs chiffrés
 - permettra l'évaluation des actions
- à étudier l'opportunité et la faisabilité de s'outiller d'une méthodologie ad hoc telle que celle proposé par l'ADEME de "**ville en transition**".

Les propositions non retenues en l'état

Proposition du CTE	Argumentaire de la Ville et propositions alternatives
L'accompagnement et l'incitation à la récupération des eaux de pluie et les poulaillers partagés	<p>Comme pour les autres propositions d'incitation financière, la Ville se positionne en relais des dispositifs existants et ne désire pas ajouter de nouvelle aide financière. Cependant, il est possible de renforcer la visibilité et la compréhension des dispositifs par une communication dédiée plus fréquente.</p> <p>Pour les poulaillers partagés, la Ville ne peut pas s'engager à déployer des dispositifs d'accompagnement. Cependant, si un tel projet venait à émerger par exemple dans le cadre de l'appel à initiatives développement durable en 2024, la Ville s'engage à étudier la faisabilité de son déploiement en site pilote.</p>
La valorisation et la reconversion de l'immobilier existant.	Le manque de précision des attendus exprimés par le CTE sur cette proposition n'a pas permis l'instruction fine par les services de la Ville. Si l'importance de cette proposition est confirmée par les membres du CTE, la Ville invite l'instance à préciser ses attentes sur cette proposition.
Incitation à l'installation de panneaux solaires/photovoltaïques individuels.	<p>Comme pour les autres propositions d'incitation financière, la Ville se positionne en relais des dispositifs existants et ne désire pas ajouter de nouvelle aide financière. Cependant, il est possible de renforcer la visibilité et la compréhension des dispositifs par une communication dédiée plus fréquente.</p> <p>Cela pourrait se matérialiser par exemple par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation d'évènement avec l'association Alysée • La communication du cadastre solaire métropolitain • Le renforcement de la communication sur le site internet
Action biodiversité n°1 : Organiser un défi biodiversité	La mise en place de cette proposition n'est pas envisageable actuellement par les services de la Ville. Cependant, la Ville pourrait, dans un premier temps, s'appuyer sur le dispositif des défis neutralité carbone qui sera lancé en 2024 par Nantes Métropole en le faisant connaître auprès des habitants
Action biodiversité 8 : la mise en place d'ambassadeurs biodiversité	<p>La Ville n'est pas en capacité d'intégrer cette nouvelle proposition dans son projet de collectivité. En effet, l'ambition de la Ville en matière de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sur la biodiversité se concentre autour d'un renforcement de la communication des projets menés par la collectivité en particulier dans le cadre de son plan de gestion différenciée en visant l'entraînement par l'exemplarité.</p> <p>Cependant, la Ville pourrait envisager d'accompagner une association qui porterait un projet similaire.</p>
Action mobilité 4 : la réalisation d'un guide du vélo	<p>Un guide du vélo à l'échelle de la Ville n'apparaît pas opportun.</p> <p>La Ville propose d'agir sur 3 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la primo information sur le site Internet de la Ville - Relayer le guide métropolitain par les canaux de communication communaux

	- Réaliser une carte des temps de distance dans le cadre du plan vélo.
L'économie de proximité entre commerçants	La Ville ne peut impulser actuellement de démarches auprès des commerçants de cette envergure mais pourrait, en partenariat avec Nantes Métropole, soutenir une démarche associative si elle se présente.
Démarches d'écologie industrielle et la recherche de synergie inter-entreprises.	De compétence métropolitaine, l'accompagnement des entreprises dans la prise en compte de l'écologie industrielle ou la recherche de synergie inter-entreprises est portée par les services de Nantes Métropole. Une première initiative inter-entreprises a toutefois été co-portée avec la Ville depuis 2019 sur la mobilité des salariés des Hauts -de-Couëron. Un plan d'action est en cours de mise en œuvre par la Métropole en lien avec la Ville.

« A Couëron, et ce depuis plus de deux mandats, nous avons inscrit les problématiques du développement durable et du dialogue citoyen au cœur de notre méthode d'action politique. Aussi est-ce tout naturellement que l'ambition politique d'installer une instance consultative pérenne et dédiée aux problématiques de la transition écologique est advenue.

Avec le Conseil Citoyen à la Transition Ecologique, nous avons pris le parti de l'exigence et l'intelligence collective. Au terme de cette première saisine, force est de constater que cette ambition est plus que satisfaite.

Nous tenons à saluer les membres du CCTE pour leur implication, la maturité des débats et la qualité des préconisations qui se trouvent être formulées.

Nous remercions le Comité 21 grand ouest pour l'accompagnement des membres du CCTE tout au long de la démarche. Leur proposition méthodologique, la qualité de l'animation et la pédagogie dans la transmission des enjeux portés par les ODD ont grandement contribué à la qualité du travail réalisé.

Collectivement, poursuivons notre engagement autour des enjeux de la transition écologique. »

Carole Grelaud
Maire de Couëron

Ludovic Joyeux
1er adjoint à la transition écologique,
à la citoyenneté et à la vie associative